

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

***ARRETE PORTANT « SENS UNIQUE »***  
**ARRETE 2021N82**

Le Maire de la commune d'EXCENEVEX,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,  
VU le code de la route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-2, R411-8 et R411-25,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière -livre I – 5<sup>ème</sup> partie-signalisation d'indication,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L511-1,

CONSIDERANT, par mesure de sécurité, qu'il est nécessaire d'instaurer un sens unique de circulation, dans le sens montant, rue Gresoud, partie comprise entre la boulangerie et le carrefour avec la rue Verdaine,

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité publique, qu'il y a lieu de réglementer la circulation routière dans cette portion de voie,

***ARRETE***

ARTICLE 1 : Sur la rue Gresoud un sens unique de circulation est instauré dans le sens montant depuis la boulangerie au carrefour avec la rue Verdaine.

ARTICLE 2 : Un sens interdit sera donc implanté au bas de la rue Gresoud.

ARTICLE 3- La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de DOUVAIN/BONS-EN-CHABLAIS et tous agents chargés de la surveillance de la voie publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de DOUVAIN / BONS-EN-CHABLAIS  
- Police Pluricommunale  
- Monsieur le responsable du service technique

A EXCENEVEX, le 23 novembre 2021

Le Maire  
Chrystelle BEURRIER

